

# **Etats généraux de la sociologie, Congrès de l'AFS**

## **Recherche appliquée, recherche orientée, recherche commanditée: les enjeux du financement de la recherche**

*Animation : Claude Martin, directeur de recherche CNRS, UMR 6051 Science Po Rennes et Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique*

Depuis la fin des années 1960, avec le développement d'instances de financement de la recherche en SHS, les contrats de recherche font partie de l'activité habituelle du chercheur. Certains considèrent encore cette activité comme annexe, souvent pesante mais inévitable. Reste à savoir si la demande de connaissances des pouvoirs publics doit contribuer à définir les objets de recherche, ou si cette demande sociale peut mettre en péril l'autonomie du chercheur et de ses problématiques. C'est bien là toute la tension entre recherche appliquée, recherche orientée ou recherche commanditée; tension entre savoir et pouvoir.

Cette tension fait aussi écho avec les réformes en cours du dispositif de la recherche publique et, en particulier au sujet de la proportion réservée aux crédits récurrents des laboratoires de recherche, versus les crédits affectés aux appels à projets.

La restructuration du financement de la recherche au niveau national (ANR) et européen (PCRD), pose la question de savoir si nous sommes entrés dans une nouvelle ère de la recherche où le chercheur ne serait plus seulement guidée par ses propres choix en interaction avec sa communauté, au service de l'élaboration d'un savoir disciplinaire, mais deviendrait l'instrument d'une demande sociale qui s'exprimerait par le biais des financements sur des problèmes publics jugés prioritaires. Certains déplorent cet état de fait, d'autres y voient une modification profonde et bénéfique pour nourrir le dialogue entre chercheurs en sciences sociales et « porteurs de problèmes publics » ou encore entre sciences sociales et sphères de l'action.

Cet atelier a proposé d'alimenter ce débat en mobilisant une diversité de points de vue.

Chaque intervenant nous propose ci-après quelques-unes des principales idées qu'ils ont défendues au cours de l'atelier.

***Claude Dubar, professeur de sociologie à la retraite, Université Versailles-st-Quentin***

Plutôt que de recherche orientée, commanditée, et a fortiori plutôt que de distinguer recherche fondamentale et appliquée, il me semble qu'il faut discuter de la recherche contractuelle. Pour s'en tenir aux recommandations, je proposerais une charte de la recherche contractuelle indiquant minimalement :

1/ qu'elle fait partie des activités ordinaires des sociologues, quels qu'ils soient, qui doivent pouvoir candidater aux appels d'offre, de préférence en équipe ;

2/ que ces appels d'offre doivent émaner d'un travail commun entre sociologues reconnus dans un champ de recherche et décideurs et financeurs (politiques, économiques, syndicaux, associatifs..) dans ce champ ;

3/ que les sociologues répondant aux appels d'offre ne peuvent être liés institutionnellement à ces rédacteurs et financeurs (conflits d'intérêts) ;

4/ qu'ils doivent bénéficier d'une concurrence respectant les règles ;

5/ que les sociologues sélectionnés doivent pouvoir publier les résultats (avec anonymat) dans les revues scientifiques ;

6/ que les résultats puissent être disponibles à tous les acteurs du champ étudié.

***Jean-Michel Roddaz, Directeur du département SHS de l'Agence nationale de la recherche (ANR)***

La création de l'ANR, cela a été maintes fois rappelé, a profondément modifié le paysage de la recherche française, même si la part de financement qui relève de l'Agence demeure modeste par rapport à l'ensemble de la recherche nationale. Le domaine des Sciences Humaines et Sociales, comme toute la recherche fondamentale a été, lui aussi, largement concerné par ce nouveau type de financement ; cela n'a pas été sans modifier les stratégies, les approches et la façon de concevoir et d'organiser la recherche, ne serait-ce que par l'importance des sommes allouées.

En ce qui concerne le principe même du financement de la recherche sur projets, les adversaires du nouveau système doivent reconnaître qu'il ne s'agissait pas véritablement d'une nouveauté : de nombreuses équipes SHS avaient déjà pu expérimenter le système au niveau des collectivités publiques locales (par exemple avec les CRRDT des conseils régionaux qui ont proposé des appels à projets depuis bien des années) ou encore avec l'instauration du FNS et du financement des ACI, à la fin des années 90 (11 M€ en 2003). Ce qui a changé avec l'ANR, c'est l'ampleur de l'entreprise et des financements mis en jeu, accessibles à l'ensemble de la communauté scientifique, et la mise en place de procédures

strictes impliquant la participation massive des chercheurs eux-mêmes dans l'évaluation, par le biais du double système d'expertise et de jugement par les pairs. La très large adhésion de la communauté scientifique (qui ne relève pas seulement du simple souci de trouver de l'argent) au nouveau système s'explique, aussi, en grande partie par la prise en compte du caractère durable de l'initiative : celle-ci visait non seulement à donner aux équipes davantage de moyens pour conduire leurs projets, mais aussi tendait à les mettre au diapason des formations des pays voisins et à leur permettre de s'intégrer davantage dans le paysage de la recherche européenne en renforçant la culture même du projet et en les mettant en situation de jouer un rôle de leader dans les consortiums européens ou encore de bien figurer dans un contexte de compétition internationale.

### ***Cédric Lomba, Cultures et sociétés urbaines (CNRS-Université Paris 8)***

Traiter de la question des financements de la recherche est cruciale dans la mesure où les montants et les modes des financements déterminent les modalités et les objets de recherches, les relations entre les participants à la recherche et les statuts des personnels.

La première étape des États Généraux organisée au Congrès était très orientée sur la défense des crédits à court terme répondant à une « demande sociale » et de l'emploi non statutaire. Il me semble qu'il conviendrait d'organiser de véritables États Généraux de la sociologie sur ce point en faisant discuter l'ensemble des personnels de la recherche, non pas sous forme de conférence, mais à partir des situations vécues.

Il conviendrait également de repartir des propositions émanant des États généraux de la recherche de 2004 qui s'appuyaient sur des milliers d'heures de confrontations des personnels tous statuts et toutes disciplines confondus. On pourrait discuter de la pertinence des conclusions émanant de ces États-Généraux pour une discipline aussi peu dotée en crédits de base que la sociologie (les conclusions prévoyaient en particulier l'augmentation des crédits de base des labos, ainsi que réserver un rôle d'appoint, de l'ordre de 30%, aux financements sur programmes cf. <http://cip-etats-generaux.apinc.org/>). On pourrait aussi actualiser ces conclusions (depuis la mise en place d'un système de financements qui favorise les financements à court terme par l'ANR au détriment des structures et des emplois stables), et élargir la discussion (par exemple, sur la proposition d'augmenter le nombre d'UMR pour couvrir le territoire de la sociologie ; proposer des structures démocratiques dans les labos qui garantissent la transparence de la distribution des crédits, etc.).

***Philippe Amiel, Coordonnateur de l'Axe 7 « Cancer & Société » du Cancéropôle Ile-de-France, Directeur de l'Unité de recherche en SHS de l'Institut de cancérologie Gustave-Roussy.***

Le débat, dans la logique des états généraux, était très centré sur les doléances présentées aux institutions qui mettent en œuvre — de bon gré ou contraintes et forcées — la politique nationale de la recherche (ministère, ANR, CNRS, universités, grands établissements).

Ce format des états généraux se justifiait pleinement par la situation de crise que connaît le modèle actuel de financement de la recherche, et par les conséquences pour les diplômés qui ont été préparés pour un emploi pérenne dans la recherche publique, qu'ils n'ont que de faibles chances d'obtenir : une à quelques unités pour cent au CNRS, par exemple<sup>1</sup>.

Cette focalisation du débat a présenté toutefois l'inconvénient de limiter l'échange sur la réalité de la recherche financée par les « porteurs d'enjeux » (stake holders). Cette recherche répond à des besoins sociaux aigus et à une demande solvable, par exemple, pour reprendre les domaines d'activité des représentants présents d'institutions concernées : la prise en charge des malades, des proches et des anciens malades du cancer (Cancéropôle Ile-de-France) ; l'accompagnement des personnes dont l'autonomie est affectée (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie).

On peut, me semble-t-il, tenter de synthétiser de la manière suivante les caractéristiques de telles recherches.

- Ces recherches sont guidées par des enjeux sociaux avant de l'être par des enjeux disciplinaires (sans les exclure) ; on parle ici de « recherche finalisée » (c'est l'expression adoptée par l'INRA, par exemple) par opposition à « recherche disciplinaire »<sup>2</sup> ;
- Les problèmes qui motivent la demande de recherche n'ont pas choisi leurs frontières selon des critères académiques et ils ne se laissent pas facilement circonscrire par une discipline unique : la multi- ou l'interdisciplinarité sont de nécessité ;
- L'exercice de la recherche, dans ces conditions, appelle des compétences théoriques et pratiques supplémentaires à celles requises dans le cadre académique ;

---

<sup>1</sup> Une base factuelle sur la situation professionnelle des diplômés en sociologie est disponible sur le site de l'AFS : elle montre qu'aux 141 thèses soutenues en moyenne annuelle entre 2000 et 2005, correspondent 45 postes annuels d'emploi académique et de recherche publique ; un commentaire tire la conclusion qu'un tiers environ des docteurs trouvent un poste. En réalité, dans le calcul, le nombre de docteurs « non reçus » dans l'emploi public devrait être cumulé sur plusieurs années — la durée d'une qualification, 4 ans, par exemple — ; le nombre de postes n'évoluant pas, le ratio se dégrade rapidement : on passe de 1/3 en année 1 à 1/10 en année 4. Piriou O., *Que deviennent les anciens étudiants de sociologie en France ?* AFS, 2007 ; en ligne (22/04/2009) : <http://www.afs-socio.fr/FI92/92.html#piriou>

<sup>2</sup> Cf. <http://www.canceropole-idf.fr/images/stories/pdf/shskpole2009.pdf>

- Le financement est largement le fait d'institutions de mission, publiques ou à vocation d'intérêt public (associatives, notamment) ;
- Le financement de ce type de recherches n'est pas en soi une solution au problème du financement de la recherche académique ; il n'est pas non plus une concurrence ;
- La recherche finalisée n'est pas une alternative à la recherche disciplinaire qui doit vivre et vivre bien ; ces deux cadres de la recherche sont également légitimes et, en SHS probablement plus qu'ailleurs, ils se compénètrent et se complètent à de multiples niveaux ;
- La recherche finalisée constitue une opportunité pour les sciences sociales, tant sur le plan du déroulement des carrières professionnelles que sur le plan du développement scientifique et méthodologique des disciplines.

Les deux institutions représentées (Cancéropôle IdF et CNSA) faisaient le constat qu'elles ne trouvent pas actuellement, par leurs appels à projets ou propositions d'allocations de recherche, les équipes de recherche en sciences sociales capables de, ou disponibles pour, travailler sur leurs thématiques.

Ce déphasage devrait interroger.

### ***Marie-Aline Bloch, Directeur scientifique de la CNSA***

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie qui finance l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées a pour mission de soutenir la recherche sur la perte d'autonomie pour améliorer les réponses apportées aux personnes. De la même façon que l'accompagnement de la personne doit être holistique, ce domaine de recherche fait appel à de nombreuses disciplines (médecine, sociologie, démographie, économie, philosophie,...) qui doivent se croiser pour aborder les questions de manière globale (voir composition pluridisciplinaire du conseil scientifique de la CNSA). La question de la séparation entre recherche fondamentale et recherche appliquée semble dépassée et tout le monde s'accorde pour dire qu'elles doivent coexister et s'enrichir mutuellement. De fait un des enjeux majeurs de la recherche est l'identification des bonnes questions qui se nourrit de l'information de "terrain" et de concepts. Comment d'abord élaborer les questions pour la recherche du point de vue des personnes en besoin d'aide à l'autonomie ou des professionnels de l'accompagnement ? Des temps de maturation et des espaces d'échange doivent être aménagés entre les chercheurs et la société civile. Par ailleurs, comment passer des questions pour la recherche aux questions de recherche sans qu'une discipline ne s'en empare au détriment des autres. Il sera important là aussi de trouver des moyens pour co-construire les problématiques entre chercheurs de différentes disciplines. Ceci nécessite enfin de mettre en place une meilleure reconnaissance de l'interdisciplinarité et de l'ouverture sur la société civile de la part des chercheurs.